

Assemblée générale extraordinaire de l'AMIG du 15 janvier 2019

HUG, salle d'hématologie

Début : 19h11

Fin : 19h15

Ordre du jour :

1. **Approbation des points votés lors de l'Assemblée générale du 27.11.2018**
 2. **Modification de l'article 9f) de nos statuts**
-

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de notre assemblée générale du 27 novembre 2018, une assemblée générale extraordinaire a été convoquée, en application des statuts.

01. Approbation des points votés lors de l'Assemblée générale du 27.11.2018

L'ensemble des décisions prises lors de l'Assemblée générale du 27.11.2018 est validé par les membres présents et ce à l'unanimité (7 oui).

02. Modification de l'article 9f) de nos statuts

L'article 9f) « L'Assemblée Générale peut valablement délibérer lorsque 30 membres actifs au moins sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une Assemblée Générale ordinaire, le Comité Exécutif convoque une nouvelle Assemblée Générale ordinaire dans un délai d'un mois au maximum ; cette nouvelle Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres actifs présents. » est modifié comme suit :

« L'Assemblée Générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres actifs présents. ».

L'article 16 de nos statuts est modifié en conséquence.

Cette modification de nos statuts est adoptée à l'unanimité (7 oui)

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire est clôturée à 19h15.

Nombres de membres présents : 7, ainsi que Me Bruchez

Membres excusés : 5

Le Président

La Secrétaire

Christophe Fehlmann

Nathalie Pozzi

Février 2018

Liste de présences à l'Assemblée générale extraordinaire de l'AMIG du 15 janvier 2019

Nom	Prénom	Remarques
FEHLMANN	CHRISTOPHE	Comité
HAMMER	NATHALIE	Comité
DE LUCIA	SYLVAIN	Comité
BEAUVERD	YAN	Comité
VERDON	AUORE	Comité
FRUND	Chloé	Comité
DALY	MARIE-JOSEE	excusée
LAUPER	KIM	excusée
CHEN	AILEEN	excusée
ABBAS	MOHAMMED	excusé
JUILLERAT	ANDRE	excusé
LANGE	SOEREN	excusé